LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POSTAUX, TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES AU MAROC.

A. — Avant le traité de Protectorat.

Lors de l'arrivée des Français, il n'existait rien à réformer ni à restaurer au Maroc en matière postale, télégraphique et téléphonique. Tout était à créer.

S.M. Moulay Hassan avait bien institué, en 1892, un service de transport des correspondances, mais il était assuré à pied et ne reliait que quelques villes entre elles. Les contacts avec l'extérieur étaient exclusivement assurés par des bureaux étrangers et notamment par des bureaux français : la « poste française » a été établie à Tanger en 1860, puis dans les autres centres à partir de 1890 ; on comptait vingt-six établissements postaux français en 1913.

Différents gouvernements européens avaient vainement essayé, par ailleurs, avant le traité d'Algésiras, d'obtenir de Moulay Abdelaziz l'autorisation d'établir des relations télégraphiques. C'est un Français, Henri Popp, qui, le premier, entreprit une étude sur place pour installer des postes de T.S.F. dans diverses villes chérifiennes. Après un essai de création de société internationale, abandonnée faute d'entente entre les représentants des puissances intéressées, il constitua, en 1907, une société anonyme « La Société Marocaine des Télégraphes » dont les statuts furent déposés à la légation de France à Tanger et dont les capitaux étaient en majeure partie français. Deux postes radiotélégraphiques furent ouverts au service public en 1908, à Casablanca et à Tanger, mais, pour éviter des difficultés diplomatiques, Moulay Abdelaziz racheta aussitôt les stations à la société nouvellement créée pour le compte du Maghzen. Le nouvel organisme prit le nom d' « Administration des télégraphes chérifiens » et M. Popp demeura à sa tête.

En 1911, le Maghzen, satisfait de l'organisation de l'Administration des télégraphes chérifiens, confia à M. Biarnay, successeur de M. Henri Popp, mort à la tâche en 1910, la réorganisation des services postaux. Celle-ci se traduisit surtout par le remplacement des « rekkas » à pied par des courriers à cheval, par la régularité et la plus grande fréquence de ces courriers et par la création de timbres-postes chérifiens. Le nouveau service fonctionna le 1er mars 1912, sous le nom d' « Administration chérifienne des postes, télégraphes et téléphones ». Il employait alors cinq agents de direction et trente-trois agents français d'exécution, ainsi qu'un certain nombre de « rekkas » marocains.

B. — Depuis le traité de Protectorat.

I. — Création de l'Office chérifien. Son autonomie.

Après la signature du Protectorat, le Gouvernement de la République française et le Sultan se mirent d'accord pour fusionner les postes françaises et chérifiennes. Cette fusion a été réalisée par la convention du 1er octobre 1913 ratifiée par le dahir du 22 février 1914. C'est à cette date que remonte la création de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du Maroc.

Le Gouvernement français remit au Gouvernement marocain tous les établissements postaux qu'il possédait au Maroc, sauf la recette de Tanger (qui fut supprimée le 1er août 1924).

Les neuf bureaux de poste allemands qui fonctionnaient dans la zone française furent supprimés au début de la guerre 1914-18.

Fidèle à ses engagements, la France demanda la suppression des bureaux espagnols de la zone française lors de la signature de l'arrangement conclu avec l'Espagne, le 16 juillet 1915. Ces bureaux furent fermés le 1er août 1915.

Les sept agences postales britanniques furent supprimées peu après.

En juillet 1920, le représentant de la République française présenta l'adhésion du Protectorat du Maroc (à l'exclusion de la zone espagnole), comme pays postalement autonome, à la convention postale universelle. L'accession du Maroc à l'Union postale universelle a été notifiée le 1er octobre 1920 par le Gouvernement suisse aux États membres de l'Union.

II. — Établissements de l'Office.

Le tableau ci-après indique à quelle cadence les bureaux de poste ont été ouverts depuis le début du Protectorat.

ÉTABLISSEMENTS	30 Mars 1912	1er Octobre 1913	1er Juillet 1927	1er Juillet 1937	1er Juillet 1947
Recettes exclusivement postales	18	18	4	4	4
Recettes mixtes (poste, télégraphes, téléphones)	»	14	48	62	71
Établissements exclusivement télégraphiques.	4	15	1	2	1
Centres téléphoniques	»	»	1	3	2
— — et télégraphiques	»	»	1	»	1
— de chèques postaux	»	»	1	1	1
— radiotélégraphiques	6	»	2	4	3
— radiotéléphoniques	»	»	»	2	4
Recettes spécialisées aux colis postaux	»	»	2	1	1
Bureaux annexes	»	»	»	13	9
Recettes-distributions	»	»	16	25	41
Agences postales	»	»	55	82	108
Postes de correspondant postal	»	»	»	11	71
Cabines téléphoniques publiques	»	»	104	306	422
	28	47	235	516	739

Treize de ces établissements sont installés dans les « médina » et trois dans les « mellahs » des principales villes pour les besoins exclusifs de la population marocaine.

Dans le « bled », quarante et une recettes-distribution, cent huit agences postales, soixante et onze postes de correspondant postal et deux cent soixante-six cabines téléphoniques sont à la disposition du public, en majeure partie indigène.

Tous ces établissements concourrent à l'activité de l'Office, toute dirigée vers la satisfaction de l'ensemble des populations marocaines.

Les quelques remarques qui suivent donnent une idée générale des mesures prises et des efforts tentés, dans les différentes branches de l'entreprise, pour répondre aux vœux des usagers et tenir compte des contingences locales.

III. — Service postal.

a) *Transport du courrier.* — Aux rekkas qui, en 1912, effectuaient à pied et à cheval le transport du courrier entre quelques centres importants, l'Office a substitué des moyens de transport plus modernes et plus rapides et étendu ses liaisons postales dans toutes les localités de l'intérieur, des contreforts du Riff aux confins de la Mauritanie et du sud oranais. Trois lignes aériennes intérieures, dix trains, soixante-seize lignes automobiles, cinquante parcours de cavaliers sont utilisés pour ce service.

b) *Distribution du courrier.* — Dans toutes les agglomérations postales, siège d'une recette des postes, la distribution postale du courrier est assurée à domicile et avec les mêmes facilités, aux Marocains comme aux Européens.

Malgré les grosses difficultés que sa desserte comporte, la population rurale reçoit également son courrier à domicile.

Si la casba ou le ksar ne peuvent pas toujours être atteints par le facteur, le courrier est remis aux intéressés par l'intermédiaire des autorités de contrôle et des cheikhs.

c) *Remise des objets recommandés ou chargés. — Paiement des mandats.* — Le paiement des mandats, la remise des objets recommandés et chargés aux indigènes ont soulevé, dès les premières années de fonctionnement de l'Office, de sérieuses difficultés en raison de l'impossibilité où se trouvaient généralement les Marocains bénéficiaires des titres ou les destinataires des envois de produire les pièces d'identité réglementaires requises pour permettre ces opérations. Pour tenir compte de cette situation, l'Office autorise le paiement des mandats et la livraison des objets dont il s'agit sur la production d'un simple certificat d'identité délivré par les autorités locales de contrôle.

Trois « payeurs mobiles » effectuent des tournées en automobile pour effectuer les opérations postales les plus courantes et le paiement des mandats dans le commandement des confins d'Agadir, dans les vallées du Dadès et du Draâ et dans le territoire du Tafilalt, atteignant ainsi des populations qui, il y a quelques années seulement, devaient accomplir de longs et dispendieux déplacements pour prendre contact avec le monde civilisé.

d) *Ecrivains publics.* — Dans les bureaux de poste où la clientèle marocaine est prépondérante ou suffisamment nombreuse, l'Office a

affecté des écrivains publics qui, gratuitement, rédigent pour le compte des Marocains illettrés les adresses et leurs correspondances et remplissent les formules exigées pour exécuter certaines opérations.

e) *Service des rebuts.* — Au service des rebuts de l'Office, un agent est spécialement chargé de la traduction des lettres rédigées en arabe et tombées au rebut, en vue, soit d'une nouvelle tentative de remise aux destinataires, soit de leur renvoi à l'expéditeur.

f) *Chèques postaux.* — La progression rapide de cette partie du service a dû être freinée, en raison de l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'Office en ce qui concerne le personnel et le matériel mécanographique.

Deux mille trois cent cinquante musulmans sont titulaires d'un compte courant.

g) *Caisse nationale d'épargne. — Avances sur pension.* — La faveur dont jouit au Maroc cette institution d'épargne, exclusivement française, est certaine.

Dix-huit mille musulmans sont titulaires d'un livret ; la plus grande partie d'entre eux sont des tirailleurs ou d'anciens tirailleurs ayant apprécié les avantages de la C.N.E.

Celle-ci consent, par ailleurs, plus de trente-cinq mille avances mensuelles sur les arrérages trimestriels de pensions de toute nature. 90 % des bénéficiaires sont musulmans.

IV. — Service téléphonique et télégraphique

a) *Centres, bureaux, réseaux.* — Au 1er janvier 1947, six cent trente-six localités du Maroc sont ouvertes au service télégraphique officiel et privé ; trois cent soixante-trois de celles-ci sont dotées du téléphone et, sur ces trois cent soixante-trois, deux cent soixante-dix possèdent un réseau d'abonnés, alors qu'en 1918 on ne comptait que seize réseaux et quatre-vingt-un en 1930.

Quatre de ces réseaux (Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat-Salé), sont automatiques.

Le nombre des abonnés reliés à tous ces réseaux, qui était infime à l'origine, a atteint en fin 1946 le chiffre de vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre, dont quinze mille deux cent quatre-vingt-un en automatique intégral, six cent cinquante-six en automatique rural, deux mille deux cent quarante-neuf en batterie centrale intégrale et six mille cent cinquante-huit

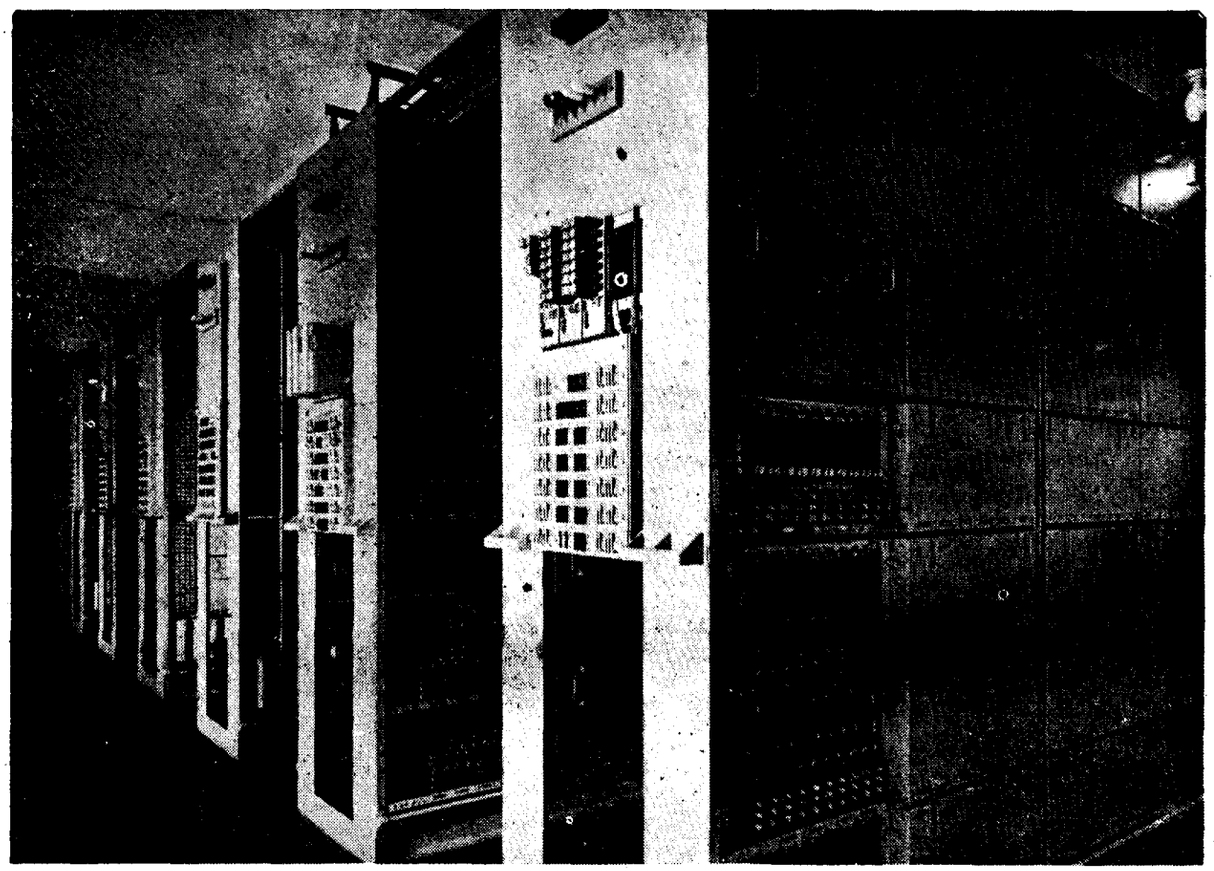

Téléphone automatique. — *Casablanca.*

en batterie locale. A noter que le nombre des abonnés marocains, qui ressortait seulement, en 1935, à neuf cent cinquante-quatre sur dix mille cinq cents, atteint actuellement quatre mille ; il a donc plus que quadruplé, alors que le total ne faisait que doubler.

Il convient de signaler qu'un gros effort a été fait pour lutter contre l'isolement des ruraux car, sur les deux cent soixante-dix réseaux en question, près de deux cents, rattachés à des cabines situées dans de très petites agglomérations, ou à des auto-commutateurs ruraux, desservent surtout les souks (marchés ruraux) et les exploitations agricoles.

En ce qui concerne l'équipement télégraphique des centres et bureaux, les appareils Morse et Hughes de 1913 ont été remplacés par des télétypes et des appareils Baudot-quadruples,

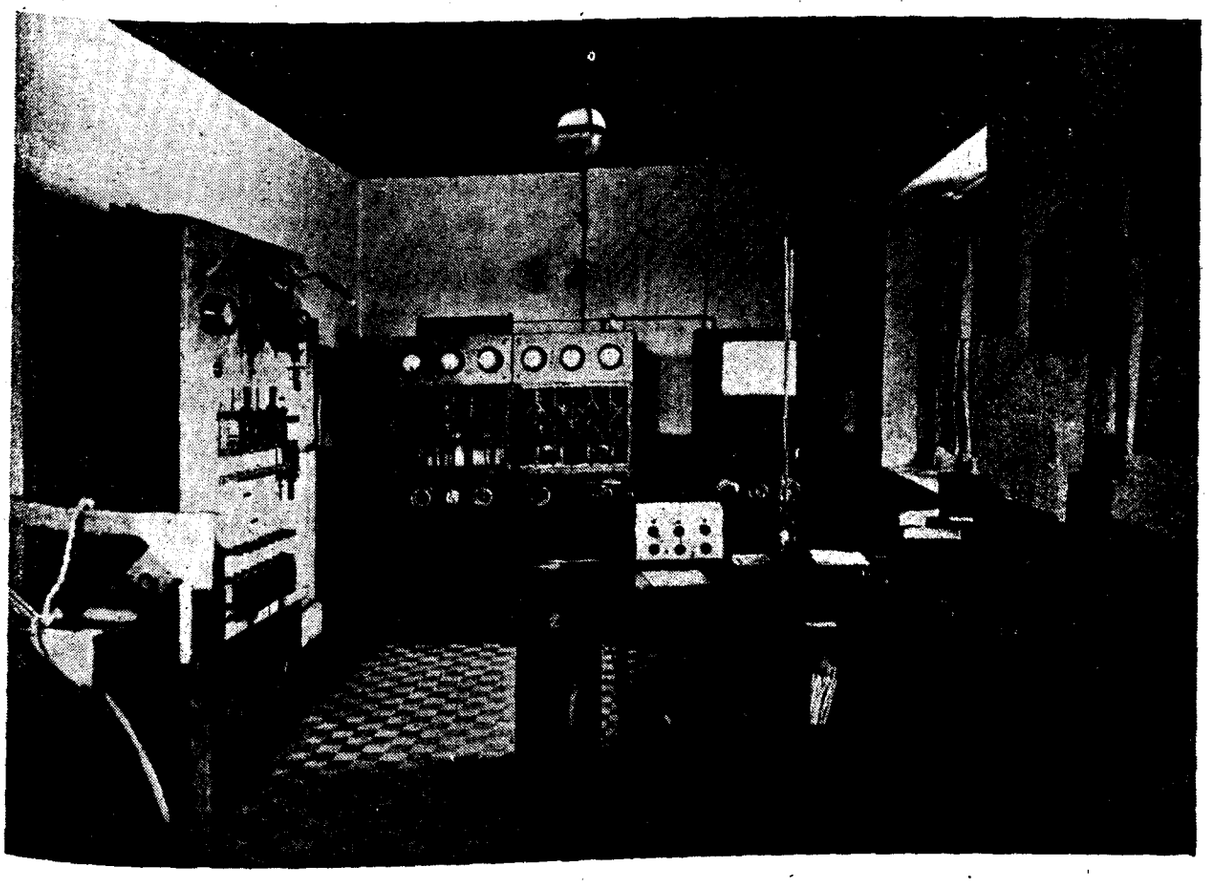

ÉMETTEURS DE T.S.F. — *Station côtière de Casablanca.*

notamment à Casablanca-télégraphe (huit quadruples Baudot), Rabat (sept quadruples et un sextuple spécial pour le Baudot-Verdan), Oujda (trois quadruples), Fès (deux quadruples), Tanger (un quadruple) et Meknès (un quadruple).

b) *Lignes.* — Les lignes téléphoniques interurbaines atteignaient, au 1er janvier 1947, une longueur totale de 91.633 kilomètres dont 16.440 kilomètres de circuits souterrains contre 298 kilomètres en 1913.

Quant aux lignes téléphoniques urbaines, elles s'étendent, à l'heure actuelle, sur 13.528 kilomètres de circuits aériens et 22.570 kilomètres de circuits souterrains, reliant les abonnés du Maroc à leurs centraux respectifs. Nous ne sommes cependant pas loin de l'époque où l'unique réseau existant, celui d'Oujda, ne comprenait que quelques centaines de mètres de lignes d'abonnés.

Les lignes télégraphiques n'ont pas subi la même progression.

En 1913, il existait 627 kilomètres de fils télégraphiques aériens physiques ; ce chiffre est passé à 2.416 kilomètres en fin 1946, mais il a été constitué, sur appropriés de circuits physiques ou de circuits fantômes, 11.329 kilomètres de liaisons télégraphiques et 1940 kilomètres en supra acoustique.

Enfin, deux câbles sous-marins exploités au Baudot-Picard relient Casablanca à Brest et à Dakar.

c) *Trafic.* — Le trafic tant téléphonique que télégraphique n'a fait que croître.

V. — Services radioélectriques.

a) *Radiotélégraphie.* — Jusqu'en 1928, le Maroc ne disposait que d'une liaison unilatérale France-Maroc et de trois stations côtières à Casablanca, Tanger et Agadir, toutes trois exploitées en ondes amorties.

En 1930, la liaison France-Maroc était améliorée par l'installation d'un Baudot-Verdan et, dans le sens Maroc-France, était réalisée une émission en ondes courtes exploitée à l'ondulateur avec un émetteur de 8 kilowatts.

Cette puissance était portée, peu après, à 15 kilowatts et dès 1933 la liaison Baudot-Verdan fonctionnait dans les deux sens. A noter que cette liaison a été la première de ce type en service dans le monde.

Cables sous-marins. — *Casablanca.*

b) *Radiotéléphonie.* — Une communication radiotéléphonique bilatérale Rabat-Paris a été ouverte au public en janvier 1933, l'émetteur utilisé a une puissance de 12 kilowatts.

c) *Radiodiffusion.* — Dès 1928, l'Office chérifien des P.T.T. créait à Rabat une station de radiodiffusion dénommée « Radio-Maroc ».

Cette installation comportait un émetteur de 2 kilowatts à ondes moyennes et deux auditoria installés l'un à Rabat, l'autre à Casablanca.

En 1932, la puissance de l'émetteur était portée à 5 kilowatts.

En 1936 était mise en service une nouvelle installation comportant un émetteur de 25 kilowatts à ondes moyennes, et un émetteur de 2 kilowatts à ondes courtes et deux nouveaux auditoria réservés exclusivement aux émissions arabes étaient ouverts, l'un à Fès, l'autre à Marrakech.

Depuis la guerre, les efforts se sont orientés vers la constitution de deux chaînes d'émetteurs permettant la diffusion simultanée de deux programmes, l'un en langue française, l'autre en langue arabe.

La progression du nombre des auditeurs illustre l'intérêt toujours croissant que portent les Marocains à la radiodiffusion.

VI. — Batiments.

Le programme de construction de bureaux de poste ne pût être exécuté qu'avec lenteur, au début du Protectorat, en raison des hostilités de 1914 à 1918. On ne comptait que dix bâtiments achevés en 1920, trente-cinq en 1927, soixante-six en 1937.

Actuellement, le nombre de constructions édifiées couvre une superficie de 31.000 mètres carrés.

VII. — Personnel.

Le tableau ci-contre fait ressortir l'augmentation des effectifs de l'Office depuis sa création.

Il fait apparaître en même temps que, dès sa création, l'Office a utilisé un nombre important d'agents marocains. Ce nombre aurait pu être beaucoup plus élevé si les autochtones avaient répondu davantage aux nombreux appels aux candidatures qui leur furent lancés depuis 1920.

Les emplois actuellement occupés par les Marocains sont ceux de :

Commis ; receveur-distributeur et facteur ; distributeur rural ; sous-agent et ouvrier des services techniques.

ANNÉES	EFFECTIF budgétaire	EFFECTIF temporaire	EFFECTIF postal	NOMBRE d'agents marocains
1913	»	»	299 (1)	100
1916	568	(2)	568	152
1920	964	(1)	964	175
1925	1.253	(2)	1.253	202
1930	1.892	712	2.604	962
1935	2.040	480	2.520	829
1940	2.230	555	2.785	930
1945	2.710	530	3.240	1.132
1947	3.320	406	3.726	1.202

(1) Dont 14 militaires et 100 « rekkas » marocains.
(2) L'effectif de ce personnel ne peut être établi.

Le recrutement le plus important s'effectue surtout dans les catégories n'exigeant aucune instruction générale : sous-agent et ouvrier des services techniques, distributeur rural, ensuite, dans les catégories exigeant une instruction primaire élémentaire : receveur-distributeur et facteur, enfin, dans une faible mesure, dans la catégorie commis, du niveau voisin du brevet élémentaire.

Cependant, le concours de commis stagiaire (contrôleur stagiaire d'aujourd'hui) leur est statutairement ouvert depuis l'arrêté viziriel du

NATURE ET DATE DES CONCOURS	NOMBRE DE PLACES mises au concours		NOMBRE DE CANDIDATS		NOMBRE DE REÇUS	
	Français	Marocains	Français	Marocains	Français	Marocains
Commis						
27, 28 Octobre 1946	40	10	115	25	32	6
13, 14 Avril 1947	59	11	143	35	48	3
Contrôleur stagiaire						
24, 25, 26 Novembre 1941 (surnuméraire)	30	5	109	5	17	0
28, 29, 30 Juin 1947	12	3	44	4	13	0
Contrôleur des installations électromécaniques						
21 Avril 1941	1	1	19	0	2	0
15 Juin 1942	7	1	20	0	4	0
10 Septembre 1946 (spécial) ..	2	2	12	0	4	0
16 Décembre 1946	12	3	25	0	10	0
10 Juin 1947	8	2	17	1	1	1
Agent des installations intérieures						
27 Mai 1942	7	3	20	0	10	0
Agent des installations extérieures						
12 Mai 1941	11	1	56	6	12	0
26 Mai 1942	4	1	29	1	3	1
10 Mars 1947	23	5	71	6	27	0

8 juillet 1926 et, à l'heure actuelle, ils peuvent accéder à tous les emplois de l'Office. Des emplois leur sont même réservés à l'occasion de chaque concours pour favoriser leur recrutement.

Il ressort malheureusement du tableau ci-dessus, que dès qu'on s'élève un peu dans la hiérarchie administrative ou technique, les connaissances naturellement requises dépassent généralement le niveau des candidats marocains intéressés par les situations offertes.

Malgré les difficultés rencontrées, et notamment celles résultant de la nécesité d'exiger du personnel recruté la notion exacte de l'importance des fonctions qu'il est appelé à assumer dans un service public exigeant les plus sérieuses qualités d'attention, de probité et de discrétion, l'Office poursuit son effort pour une utilisation croissante du personnel marocain.

C. — Programme en cours de réalisation ou à réaliser dans un proche avenir.

L'Office se propose de créer, avant la fin de l'année, trois recettes des postes pour répondre aux besoins de la population des grandes cités marocaines qui se sont juxtaposées aux villes européennes : cité El Mansour et douar Akkari, à Rabat, Aïn Chok à Casablanca. Il est également prévu de rouvrir le guichet annexe d'Oujda-médina dès qu'un local sera disponible.

Un vaste programme d'ouverture de nouveaux bureaux de quartiers (Casablanca-place Semard, quartier Oasis, quartier Racine-Bourgogne), d'extension et de substitution d'établissements vastes et modernes aux vieux locaux trop exigüs, est également en cours de réalisation : il porte sur une superficie couverte de 50.000 mètres carrés et entraînera une dépense de l'ordre de 600 millions.

Outre l'ouverture de recettes-distribution et d'agences postales dans les localités qui ne sont pas encore desservies, et notamment dans les postes des confins, il est également envisagé de combattre l'isolement des campagnes par la création d'un service de poste automobile rurale et la motorisation de certaines tournées de distributions. Des facteurs ruraux marocains lettrés seront, au fur et à mesure des possibilités de recrutement, substitués aux « rekkas » illettrés qui parcourent le « bled ».

Indépendamment de la pose du câble téléphonique nord-africain, l'Office a prévu, pour 1947 et 1948, une importante extension des centraux téléphoniques de Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès, et l'installation de centraux automatiques à Oujda, Meknès et Port-Lyautey.

Pour améliorer les émissions radiophoniques en arabe et en français, la mise en service d'un émetteur de 20 kilowatts sur ondes moyennes dans la région de Meknès-Fès, est envisagée pour l'an prochain.

Enfin, dès que l'Office recevra le matériel qu'il a commandé, trois communications téléphoniques simultanées pourront être obtenues entre le Maroc et la France.